

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de membres :

En exercice : 31

Présents : 19

Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 1<sup>er</sup>/12/2025

Date d'affichage : 2/12/2025

### de la commune de COGOLIN Séance du 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT maire,

### PRESENTS :

Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD - Julie LEPLAIDEUR - Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Marc BONNET - Francis LAPRADE - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Pierre NOURRY - Thierry MAIGNAN - Séverine COLIN -

### POUVOIRS :

Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Françoise DUSART	à	Audrey TROIN

### ABSENTS :

Erwan DE KERSANTGILLY - René LE VIAVANT - Audrey MICHEL - Christiane COLOMBO - Gaëtan MULLER -

### SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Conformément à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, les communes adhérentes doivent entériner ces transferts et cette reprise de compétences par délibération du conseil municipal.

N° 2025/12/08-11

TERRITOIRE D'ENERGIE VAR SYMIELEC - TRANSFERTS ET REPRISE DE COMPETENCES OPTIONNELLES  
COMMUNE DU LUC - ADHESION N° 6 « ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ » -  
COMMUNE DE TANNERON - ADHESION N° 7 « RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE »  
AU PROFIT DE TE83-SYMIELEC -  
COMMUNE DE FORCALQUEIRET - REPRISE N° 7 IRVE « RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE »

**N° 2025/12/08-11**

**TERRITOIRE D'ENERGIE VAR SYMIELEC – TRANSFERTS ET REPRISE DE COMPETENCES OPTIONNELLES  
COMMUNE DU LUC – ADHESION N° 6 « ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ » -  
COMMUNE DE TANNERON – ADHESION N° 7 « RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE »  
AU PROFIT DE TE83-SYMIELEC –  
COMMUNE DE FORCALQUEIRET - REPRISE N° 7 IRVE « RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE »**

Les communes du Luc et de Tanneron ont respectivement délibéré les 13 mars et 28 août 2025, afin d'adhérer aux compétences optionnelles n° 6 « organisation de la distribution publique du Gaz » et n° 7 IRVE « réseau de prise en charge électrique », au profit de TE83-SYMIELEC.

La commune de Forcalqueiret a délibéré le 30 juillet 2025, pour la reprise de la compétence optionnelle n° 7 IRVE « réseau de prise en charge électrique ».

Le syndicat TE83 a délibéré le 14 octobre 2025 pour acter ces adhésions et cette reprise de compétences optionnelles.

Considérant l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétences par délibération du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**D'APPROUVER** le transfert de la compétence n° 6 « organisation de la distribution publique du Gaz », de la commune du Luc, au profit de TE83-SYMIELEC,

**D'APPROUVER** le transfert de la compétence n° 7 IRVE « réseau de prise en charge électrique », de la commune de Tanneron, au profit de TE83-SYMIELEC,

**D'APPROUVER** la reprise de la compétence optionnelle n° 7 IRVE « réseau de prise en charge électrique », de la commune de Forcalqueiret,

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).